

un rapport après étude

Le projet de lotissement du Chemin dit de l'Ermitage ayant été approuvé par la Préfecture, le financement de l'achat du terrain présentant des difficultés, le Maire a rencontré Monsieur le Sous-Préfet qui lui a conseillé de demander aux acquéreurs des parcelles formant ce lotissement une avance sur le prix de ces parcelles pouvant représenter la moitié de leur valeur de vente après aménagement; cette avance étant considérée comme un prêt portant un intérêt symbolique de 1% jusqu'à la conclusion de l'acte de vente.

Le Conseil Municipal approuve cette suggestion et charge son Maire de prendre contact avec les candidats de l'accèsion à la propriété

sur une observation de Monsieur Violette relative aux fournitures scolaires, sa fille ayant reçu un livre de lecture sale et entièrement déchiré, une commission scolaire est instituée; elle sera chargée de régler les rapports de la Municipalité avec les instituteurs, de faire les achats de fournitures scolaires, et de les répartir suivant les besoins des écoles. Elle est composée de 5 membres:

M. Violette, Truffaut, Bourrier, Robert et Luyillon.
Sa séance est ensuite levée à 19 heures 50. /.

~~J. H. M. Dugay
M. Violette
M. Truffaut
M. Bourrier
M. Robert
M. Luyillon~~

Jeudi 7. Janv

Séance du Conseil Municipal du
30 janvier 1960

Le trente janvier mil neuf cent soixante à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents

M. Judith, Maire, Denens adjoint, Gérot, Baulieu, Ceissière Violette, Legrand, Truffaut, Cunaut, Garant,

Robert, Bourrier, Loryillon, Nicé, Rabier, formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés M. A. Gilles et Charras
Secrétaire : M. Nicé

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre des services de gendarmerie de Seine-et-Oise, autorisant la construction à Meuney, d'une gendarmerie à cinq logements, avec possibilité d'agrandissement pour 3 logements supplémentaires.

Le Conseil Municipal estimant qu'il faut prévoir dans l'avenir, un effectif de 7 gendarmes, décide de construire une caserne avec 7 logements, et d'acheter le terrain sur lequel sera édifié l'immeuble. Ce terrain doit avoir une superficie de 3600 m², somme représentant un intérêt à 5 1/2 des capitaux investis.

Il communique une lettre de la sous-Péfecture donnant le modèle de la délibération à prendre pour adhérer au Syndicat Intercommunal de la région de Meuney, pour la construction d'immeubles H.S.M., destinés à la location, ainsi que le modèle des statuts regissant ce Syndicat.

Le Conseil Municipal approuve le libellé de la délibération et des statuts.

Il désigne en outre M. Legrand et Violette comme délégués suppléants au sein du Syndicat.

Il informe l'Assemblée de la décision de la S.N.C.F de remplacer les barrières du P.N. de la rue Jean Jaurès par des barrières oscillantes, mais demande une participation communale et la rectification aux frais de la commune de la voie de chaque côté du passage à niveau. En l'absence de renseignements précis la réponse est réservée.

Enfin sur la demande de M. Robert et Legrand le Conseil Municipal ~~_____~~ décide d'envoyer au Président de la République, le Général de Gaulle le télégramme suivant : « Le Conseil Municipal de Meuney, vous assine de son inéfable attachement et de sa confiance dans votre patriotique action pour l'Unité Française ».

La séance est ensuite levée à 20 heures.

~~John~~ A genest
~~Levante~~
~~M. Guillet~~ ~~Adolphe~~ ~~Brunet~~ ~~D. L.~~
~~J. J.~~
~~J. G.~~ ~~Hervé~~
~~J. G.~~ ~~J. G.~~
— — — — —

Séance du Conseil Municipal du vingt février mil neuf cent soixante

Le vingt février mil neuf cent soixante, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Mermecy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.
Etaient présents : M^e Judith Maire, Gerost, Baulieu Châtelas, Violette, Legrand, Cunant, Farant, Robert, Bourrier, Louillon, Nice, Rabier -

Absents excusés : M^e Deneux, Beisseire, Gilles, Truffaut.

Secrétaire : M^e Cunant.

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de Monsieur Rodolphe Darblay l'informant qu'il accepterait de céder à la commune la parcelle 99 d'une superficie de 1^h 71^a 88^c destinée à la construction d'H. L. M. au prix de 950 anciens francs le m². Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte ce prix et charge son Maire de donner son accord à Monsieur Darblay et d'en entretenir le Syndicat intercommunal qui sera habilité à traiter l'opération ainsi que la Société d'H. L. M. " Le Foyer du Travailleur" de Rois Orangis

Une demande d'emplacement pour les fêtes communales émanant d'un forain de Massy ne peut recevoir satisfaction - toutes les places étant prises.

M^e Nice signalant le mauvais état des plaques d'égout de la rue de la Fontaine, le Maire reverra Monsieur Verret qui a été chargé du travail de réparation.

Il est aussi demandé qu'un panneau sur lequel sera inscrit une défense d'escalade soit fixé sur le portique des pompes au Stade et dégageant la responsabilité communale au cas d'accident.

Sur l'avis de Monsieur Robert il est décidé